



Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve

SYNTHESE

Cette réunion du bureau de la CLE a permis de :

- Valider la **note d'enjeux** et son courrier d'accompagnement établis dans le cadre de la **révision du SCOT Fier-Aravis**.
- Donner un **avis** sur le projet **d'installation d'un site de transit de déchets liquides dangereux par la société Arve Alpes Assainissement à Scionzier**.
- Faire le point sur **l'avancement des études quantitatives** sur les territoires prioritaires du SAGE de l'Arve : présentation des **phases 1** (caractérisation des sous bassins et aquifères, collecte de données) et **2** (bilan des prélèvements existants, analyse de l'évolution).

Compte-rendu de la réunion (visio-conférence)

Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Vendredi 28 juin 2024

Pièces jointes :

- Diaporama de présentation

Bureau de la CLE

Compte-rendu

PRÉSENTS :

Bureau CLE du SAGE :

Bruno FOREL – CC des Quatre Rivières
Robert BURGNIARD – Annemasse Agglo
Daniel BUFFLIER – CC du Pays Rochois
Jean-Pierre MERMIN – CC Faucigny Glières
Alain ROGER – CC Pays du Mont-Blanc
André PERRILLAT-AMEDE – SM3A

Yann MAGNANI – FDPPMA74
Clet GENTRIC - Union des Forestiers privés 74
Stéphane MANIGLIER - Fédération des chasseurs 74
Thierry DECURNINGE – France Nature Environnement 74
Christelle CHESNAY – Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
Lucas BOUCHET - SNDEC

Agnès PLANTE – Direction Départementale des Territoires
Caroline BROBECKER – Service Restauration des Terrains de Montagne RTM
Florent CELLIER - Office Français de la Biodiversité OFB
Hervé FAUVAIN - République et Canton de Genève

En présence de :

Héloïse PREVOST et Max MENTHA - Bureau SAFEGE
Marie BAR, Claire BRIVET, Anne-Fleur DOREY – SM3A
Yves CHEMINAL – Annemasse Agglo VP eau
Laure ANDRIEU – Annemasse Agglo chargée de mission
Michel ROUX – CCPR, VP eau potable
Laurent ROGUET – CCPR, Directeur eau – assainissement
Lucas PUGIN – Président du SRB
Thierry ADAM – Directeur du SRB

EXCUSÉS :

Martial SADDIER – Département de la Haute-Savoie - Président de la CLE du SAGE de l'Arve
Agence de l'eau RMC
EDF

ABSENTS :

Sylviane NOEL – Région Auvergne Rhône Alpes
Antoine VALENTIN – CC des Quatre Rivières
Pierre-Jean CRASTES – CC du Genevois
Stéphane BOUVET – CC des Montagnes du Giffre
Patrick VIALE – CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
Fédération des Entrepreneurs et Artisans du BTP 74
Domaines Skiables de France
UNICEM AURA
Préfecture de Haute-Savoie
DREAL

DIFFUSION : Membres de la CLE et participants
Equipe technique du SAGE de l'Arve

M. Bruno FOREL, 1^{er} Vice-Président de la CLE, accueille les participants au sein de la visio-conférence, qui débute à 16h00. Il assure la présidence de la séance. M. Martial SADI-DIER, Président de la CLE, étant retenu par d'autres engagements, est excusé.

Le présent compte rendu retranscrit uniquement les échanges entre les membres du Bureau. Les présentations faites en séance sont jointes au compte-rendu.

1 REVISION DU SCOT FIER-ARAVIS : PROPOSITION D'UNE NOTE D'ENJEUX

M. BAR rappelle le contexte et présente les principales recommandations proposées à la Communauté de Communes des Vallées de Thônes dans le cadre de la révision du SCOT Fier-Aravis.

■ Discussion

Y. MAGNANI approuve le projet de note d'enjeux pour la fédération de pêche.

T. DECURNINGE pour France Nature Environnement estime que les enjeux liés à la qualité de l'eau en matière de petit cycle ne sont pas assez développés dans le document de diagnostic. M. BAR confirme que ce point a bien été relevé dans la note d'enjeux.

B. FOREL rappelle que les SCOT ont vocation à faire des préconisations qui seront traduites et exprimées dans les PLU, pour qu'elles deviennent opérationnelles. Il cite l'exemple des inventaires des zones humides et des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau. La traduction dans les PLU constitue le gage de l'opérationnalité de ces recommandations. Ce point mérite d'être précisé plus clairement dans la note d'enjeux.

■ Avis des membres du Bureau

→ **Le Bureau de la CLE approuve à l'unanimité le courrier et la note d'enjeux.**

Le courrier et la note seront envoyés à la CCVT, en intégrant dans la note une précision relative à la traduction des recommandations des SCOT au sein des PLU.

2 AVIS SUR L'INSTALLATION D'UN SITE DE TRANSIT DE DECHETS LIQUIDES DANGEREUX PAR LA SOCIETE ARVE ALPES ASSAINISSEMENT A SCIONZIER

M. BAR présente le projet d'avis de la CLE.

■ Discussion

T. DECURNINGE demande s'il y a un cours d'eau à proximité et si des risques d'inondation sont identifiés. M. BAR confirme qu'il n'y a aucun risque d'inondation sur le secteur.

Suite à une demande de B. FOREL, Mme BAR indique que le site n'est pas situé au niveau d'une nappe stratégique recensée au le SAGE.

B. FOREL et Y. MAGNANI souhaitent qu'une préconisation soit faite en matière de suivi : il pourrait être demandé au pétitionnaire de réaliser a minima un contrôle annuel au niveau des eaux pluviales en sortie de site, qui permettrait de juger du bon fonctionnement de l'installation et de l'efficacité des mesures mises en place.

A. ROGER explique que le principal problème de ce type de site de stockage demeure le risque de souillage des surfaces par des déchets en cas d'incident, puis de lessivage.

C. BRIVET indique que les arrêtés d'autorisation intègrent classiquement des préconisations de suivi sur le long terme. Ce point pourrait être demandé en conclusion de l'avis. Suite à une question de JP. MERMIN, M. BAR indique que les résultats du suivi seront envoyés aux services de l'Etat (service instructeur de ce dossier : Direction Départementale de la Protection des Populations).

■ Avis des membres du Bureau

➔ **Le Bureau de la CLE approuve à l'unanimité l'avis**, sous réserve de l'ajout de la demande de mise en œuvre d'un suivi annuel.

3 POURSUITE DES ETUDES QUANTITATIVES SUR LES TERRITOIRES PRIORITAIRES DU SAGE DE L'ARVE : PRESENTATION DES PHASES :

1 : CARACTERISATION DES SOUS BASSINS ET AQUIFERES, COLLECTE DE DONNEES

2 : BILAN DES PRELEVEMENTS EXISTANTS, ANALYSE DE L'EVOLUTION

M. BAR et B. FOREL donnent quelques précisions sur le contenu de la présentation faite par le Bureau d'étude SAFEGE. Elle a pour objectif de présenter aux membres du Bureau un aperçu de l'ensemble des données collectées dans le cadre des phases 1 et 2 de l'étude.

Il s'agit donc principalement aujourd'hui d'un porter-à-connaissance. Le seul volet sur lequel un avis des membres du Bureau de la CLE est spécifiquement attendu concerne les projections proposées en termes d'évolution de la population.

■ Discussion et questions

Contexte climatique

Suite à une question de B. FOREL, M. MENTHA indique que la station de Boège n'a pas été retenue pour le secteur 2 sur le paramètre « évapotranspiration » car ce dernier n'est pas disponible sur cette station. Ce paramètre, un peu plus complexe que les simples pluviométrie et température, n'est en effet pas calculé sur toutes les stations.

Prélèvements en eau par les gestionnaires

M. MENTHA s'intéresse aux sources de Châble, Pratellerie et Folle amont : les coordonnées données par l'agence de l'eau étant plus précises aujourd'hui qu'en 2018, la question de la prise en compte de ces sources sur le bassin versant du Foron du Chablais genevois se pose. Ce sujet sera abordé lors des entretiens prévus prochainement avec Annemasse Agglo. Si cette prise en compte s'avère nécessaire, les volumes en question seront également intégrés sur la période 2008-2017.

Y. MAGNANI s'interroge sur la fiabilité des coordonnées géographiques des sources. M. MENTHA indique que ces coordonnées sont issues d'études réalisées sur le territoire. Mais elles seront vérifiées lors du prochain échange avec Annemasse Agglo.

Délimitation des secteurs de travail

Suite à une question de B. FOREL, M. MENTHA confirme que les limites des secteurs de travail correspondent aux limites géographiques des bassins versants des cours d'eau étudiés (à savoir : Menoge et affluents, Foron du Chablais Genevois, Nant de Sion et Foron de la Roche).

B. FOREL revient sur le prélèvement d'Arthaz, qui est situé en bordure du bassin versant de la Menoge (secteur 2). Est-il comptabilisé ou non dans ce secteur ? M. MENTHA explique que ce prélèvement est certes situé en dehors des limites théoriques du bassin versant, mais la nappe souterraine impactée semble en lien avec la Menoge. Nous sommes vraisemblablement dans le cas d'un bassin versant dont les limites topographiques ne sont pas identiques aux limites hydrogéologiques. Le prélèvement d'Arthaz est donc bien comptabilisé au niveau du secteur 2.

Tendances d'évolution de la population

H. FAUVAIN indique qu'un travail a été réalisé à l'échelle du territoire transfrontalier correspondant à l'agglomération du Grand Genève, avec des projections de population et l'estimation des taux de croissance à l'horizon 2050, comprenant un scénario haut et un scénario bas. Ce document couvre une grande partie mais pas l'ensemble du territoire concerné par l'étude quantitative (il manque très probablement l'amont du bassin versant de la Menoge).

H. FAUVAIN suggère que les résultats de cette étude soient intégrés dans l'analyse.

M. MENTHA fait une recherche internet en direct pour pouvoir partager le document avec les membres du Bureau. L'idéal serait de pouvoir disposer des taux d'évolution annuelle qui sont envisagés dans cette réflexion. H. FAUVAIN s'engage à transmettre le lien vers les documents concernés ainsi que les coordonnées de la personne en charge de ce dossier au sein du Grand Genève.

B. FOREL alerte sur la prise en compte des SCOT : ce sont des documents « projets » et les choix de développement de population ne sont pas forcément en lien avec la réalité prospective mais avec la perspective « projet ». Ce sont des affichages qui ont une dimension politique, en lien avec des décisions politiques en matière d'urbanisme.

La prise en compte d'études prospectives comme celle du Grand Genève, basées sur des constatations et une extrapolation à partir d'une réalité tendancielle, paraît plus pertinente que l'utilisation des SCOT, qui ont un caractère politique.

H. FAUVAIN illustre le propos de B. FOREL en donnant un exemple concret : sur Annemasse Agglo, la projection du taux de croissance moyen annuel envisagé entre 2020 et 2050 dans l'étude menée par le Grand Genève est de 1,40%, ce qui est supérieur au document de planification du SCOT sur la même période (plutôt 1,2%). On voit bien ici la différence entre un travail technique et un document de planification représentatif d'une volonté politique.

M. BAR s'interroge sur la source possible d'information autre que le SCOT pour le territoire de la Menoge amont.

- B. FOREL pense qu'il est possible de se référer à l'INSEE.
- M. MENTHA indique que l'INSEE ne fait de statistiques prospectives pour le futur qu'à l'échelle départementale. Il serait hasardeux de considérer que la situation démographique des 3 secteurs d'étude peut s'extrapoler à partir du contexte global départemental.
- H. FAUVAIN précise que, dans l'étude prospective du Grand Genève, deux périmètres sont distingués : le périmètre du Grand Genève au sens strict et le périmètre de l'observatoire statistique transfrontalier, un peu plus large, qui combine des données de l'INSEE et de l'Office cantonal et fédéral de la statistique côté suisse. Il est donc possible que des données soient également disponibles sur l'intégralité du territoire d'étude.

Pour le secteur de la Menoge, B. FOREL conseille au Bureau d'études de prendre contact avec l'équipe technique du SCOT Cœur de Faucigny. Le PAS du SCOT (projet d'aménagement stratégique) est rédigé, avec des objectifs cibles en matière de population.

M. BAR interroge B. FOREL sur les modalités de validation des chiffres de croissance retenus pour chaque territoire. B. FOREL propose de solliciter les élus (EPCI concernés : CCPR, AA, CCVV, CC4R, CCAS) par courrier, en leur proposant une hypothèse de croissance de la population pour avis.

H. FAUVAIN estime que cette consultation prend tout son sens, d'autant plus qu'une démarche similaire a d'ores et déjà été menée dans le cadre de l'étude portée par le Grand Genève. La consultation du SM3A arriverait dans la continuité des premières réflexions initiées, notamment sur le territoire d'Annemasse Agglo, qui a d'ores et déjà fait le lien avec la disponibilité de la ressource en eau.

D. BUFFLIER indique qu'il faut se rapprocher de la CCPR car le Schéma directeur Eau potable est aujourd'hui terminé et des réflexions en matière de projections de population sont intégrées au document.

M. MENTHA estime essentiel de rappeler quelle est l'utilité de ces chiffres : ils permettent d'estimer les volumes de prélèvement futurs, dans l'objectif d'avoir une tendance indicative. **C'est un point de repère qui va être utile pour prendre des décisions éclairées aujourd'hui en anticipation des problématiques de demain mais cela ne dicte pas ce qui doit être visé. B. FOREL approuve et souhaite que cela soit bien rappelé aux élus.**

- Un travail complémentaire sera réalisé en ce sens dans le courant de l'été :
- Echange avec le Grand Genève pour prise en compte de leurs données.
 - Echange avec le SCOT Cœur de Faucigny.
 - Consultation des EPCI sur une proposition de taux de croissance prospectif.

Problématique neige de culture

B. FOREL s'interroge sur l'absence de prise en compte de la station des Brasses.

M. BAR précise que la station de ski des Brasses prélève sur le Risse. F. CELLIER de l'OFB confirme : le prélèvement est situé sur un affluent du Risse au niveau du télésiège des Chenevières (commune d'Onnion).

4 DIVERS

Bureau de CLE du 10 juillet 2024 à 18h

M. BAR rappelle que cette séance permettra de donner un avis sur le projet de centrale hydroélectrique sur le Dière à Sallanches.

B. FOREL remercie les participants et lève la séance à 18h15.

Compte-rendu établi le 4 juillet 2024.


Le Président de la CLE
Martial SADDIER



Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve

SAGE ARVE - SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny
Tél. : 04 50 25 60 14 – sage@sm3a.com